



## Info taxe annuelle de 160 euros pour véhicule polluant

-----  
Par Laurent87

Bonjour,

Je compte acquérir un véhicule d'occasion de 2012.

C'est un 20 cv fiscaux, il dégage 162 g/km, sur la carte grise au niveau de la ligne K, il y a d'écrit e1\*2007/46\*0512\*04, il me semble que cela veut dire que c'est un véhicule communautaire...

Ma question était de savoir si j'allais payé cette taxe annuelle de 160 euros ?

Merci d'avance pour votre réponse et n'hésitez pas à me dire si il vous faut davantage de renseignements.

Cordialement